PRÉSIDENTIELLE 2023

RENDRE SA DIGNITÉ, SA LIBERTÉ ET SA FIERTÉ AU GABONAIS.

Paulette Missambo

Une protection sociale pour tous Insertion des jeunes

Inclusion de la Femme

Restaurons la République

Repensons notre vivre ensemble Éducation et Formation pour tous Doter le Gabon d'une stratégie développement

Moderniser le Gabon

Donner une forme nouvelle à l'Inclusion sociale







Mes chers compatriotes,

Je suis Paulette Missambo et je suis candidate à l'élection présidentielle du 26 août 2023.

Je ne suis ni une héroine, ni une personne exceptionnelle. Mon histoire, c'est celle des Gabonaises et des Gabonais de ma génération et même de plusieurs générations après nous. Nous avons bénéficié de l'action d'un État protecteur qui plaçait la formation comme valeur et comme priorité. Je suis une enfant de la République, formée à l'école de la République pour servir son pays. C'est la République qui a fait que des filles et des fils de cultivateurs, de pêcheurs ou petits fonctionnaires que nous étions, et parmi lesquels se trouvaient beaucoup d'orphelins, deviennent des pilotes, des ingénieurs, des médecins, des professeurs, des menuisiers, des infirmiers... C'est la République qui a permis que chaque enfant réalise son rêve sans être condamné par la condition de ses parents. C'est la République qui a payé nos études dans les meilleures universités et grandes écoles du monde. Nous devons tout à la République.

C'est pour la restauration de cette République que nous nous battons à l'Union Nationale, c'est cette République qui justifie mon engagement de toujours et c'est pour cette République que je suis candidate à l'élection présidentielle. Et il n'y aura jamais d'obstacle assez haut pour nous empêcher d'atteindre cet objectif.

Tel est le Gabon dont je rêve et dont nous allons reprendre l'ouvrage pour l'améliorer. Le Gabon de l'effort, du travail et de la solidarité ; le Gabon de

la dignité, du respect et de la fraternité dans la diversité. Le Gabon qui permet à chacun de s'exprimer et de déployer son talent. Le Gabon qui récompense l'effort et assure un partage équitable des ressources. Bref, c'est le Gabon pour tous. Ce Gabon-là, c'est celui où les mots Union-Travail-Justice ont tout leur sens. C'est le Gabon du mérite, du don de soi, de l'ouverture à l'autre et du lien entre les générations. C'est le Gabon du 17 janvier 1990, celui qui nourrit des rêves du mieux-être pour sa jeunesse, place l'école au cœur de sa préoccupation et considère l'homme comme la mesure de toute chose.

* +

En 2009, j'ai quitté le PDG pour protester contre la dérive monarchique que prenait la succession d'Omar Bongo Ondimba. Je l'ai fait pour dénoncer les manipulations qui ont conduit à la candidature d'une personnalité dont on savait tous qu'elle n'avait ni la légitimité, ni le leadership, et encore moins le sens du dévouement pour porter un dessein collectif. 14 ans après, les faits nous donnent malheureusement raison!

Comme nous en 2009, d'autres compatriotes ont à leur tour quitté le PDG en dénonçant une gouvernance chaotique qui mettait en péril notre vivre-ensemble. Je salue ici le sens patriotique et le courage des présidents Guy Nzouha Ndama et Alexandre Barro Chambrier qui ont pris le leadership de cette rupture pour rejoindre les rangs de l'opposition.

Quitter le PDG c'est comme ce que les Chrétiens nomment «Naître de nouveau». Sans rien renier de mon engagement dans cette formation politique, en quittant le PDG il y a 14 ans je me suis réconciliée avec moi-même, je me suis réconciliée avec mes convictions, j'ai retrouvé le Gabon et les Gabonais.

* *

Nous n'avons qu'un seul objectif, donner au peuple Gabonais des raisons d'espérer. Des raisons de croire qu'un autre Gabon est possible. Nous affirmons qu'aucun Gabonais n'est notre ennemi. Notre ennemi, c'est cette mauvaise gouvernance qui génère le chômage, la vie chère, l'exclusion et la pauvreté. Notre ennemi, c'est la gouvernance qui détruit la route, l'école, l'hôpital et l'administration publique. Notre ennemi, c'est la gouvernance qui permet l'accaparement de nos terres, la prédation des richesses de notre sous-sol, et condamne les Gabonais à s'endetter pour survivre et même à la mendicité. Notre ennemi, c'est la gouvernance qui détruit notre identité culturelle et notre vivre-ensemble. Notre ennemi, c'est la gouvernance qui n'assure pas la sécurité de nos enfants victimes de crimes rituels, qui expose les citoyens aux braquages, aux cambriolages et aux réseaux mafieux. Notre ennemi, c'est la gouvernance qui n'assure plus aux retraités un traitement digne et le versement régulier et complet de leurs pensions.

En 2023, le Gabon du désordre, des humiliations, des spoliations, des emprisonnements arbitraires doit disparaître. En 2023, nous devons donner naissance à un État de droit et de liberté pour tous. Et nous allons le faire.

* *

Je veux rassembler la communauté nationale pour construire notre pays. J'ai autour de moi des cadres compétents. Notre pays regorge de cadres valeureux quel que soit leur bord politique du moment. J'en connais au PDG comme dans l'opposition et dans la société civile. Nous avons une diaspora forte, dynamique, disposant d'une grande expertise dans les domaines les plus exigeants. Malheureusement, cette diaspora gabonaise est exclue de la gestion du pays au profit de personnes dont la seule compétence est d'apporter des marabouts au chef. Avec Alternance 2023, nous sommes prêts à relever tous les défis.

- Aucune difficulté n'est insurmontable quand tous les enfants d'une même Nation regardent dans la même direction et travaillent à sauver leur pays ;
- Aucun obstacle ne peut empêcher les Gabonais d'atteindre le développement rêvé par nos anciens et espéré par notre jeunesse si nous cessons de nous regarder en membres de clans pour ne voir que des citoyens, filles et fils d'une même Nation.

J'ai donc, chers compatriotes, et vous l'aurez compris, un seul et unique programme : Rendre sa dignité, sa liberté et sa fierté au Gabonais. C'est ce combat qui rendra les autres possibles.

Ensuite, les Gabonais, tous les Gabonais sans exclusive, devront s'asseoir, pour décider ensemble du devenir de notre pays et construire ensemble, et de nos mains, le Gabon voulu par les pères-fondateurs et dont révent nos enfants. Nous sommes une jeune et grande Nation avec une belle histoire et encore beaucoup de pages à écrire. Ne nous laissons pas distraire, venez nous rejoindre et ensemble sauvons notre pays.

*

Comme vous, j'ai vécu les présidentielles de 2009 et 2016. Comme vous, j'en garde des souvenirs marqués par leur violence et leur brutalité. Mais nous ne devons pas en faire une source de découragement ou une raison de démotivation. Bien au contraire, c'est Nelson Mandela qui nous apprend ceci : « Je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends. ». C'est toujours ce sage qui nous enseigne que : « La plus grande gloire n'est pas de ne jamais tomber, mais de se relever à chaque chute ».

Faisons comme Nelson Mandela: apprenons des expériences passées, tirons-en des enseignements, construisons notre stratégie, relevons-nous et avançons. Invitons nos parents, amis et connaissances à faire de même. Invitons-les à se relever, invitons-les à s'inscrire sur les listes électorales, invitons-les à se tenir prêts, invitons-les à récupérer chacun leur carte d'électeur, à voter et à exercer un contrôle citoyen du scrutin. Oui, mes chers compatriotes, c'est l'ensemble du peuple gabonais que j'invite à exercer ses devoirs pour enfin récupérer le pouvoir qui est le sien.

* -

Je dois à la vérité de dire que le combat pour la démocratie au Gabon est le dernier combat de ma vie. Ma vie de mère, de grand-mère, de femme travailleuse et de patriote. Je le dois à mon pays. Nous le devons tous à notre pays.

Ce combat pour notre pays, je le mènerai avec détermination et avec fermeté. L'implication de chaque Gabonaise et de chaque Gabonais est la condition de notre victoire. N'ayez pas peur, n'ayons pas peur. Nous avons pour nous une arme bien plus redoutable : le bulletin de vote. Nous devons remporter cette élection dans les urnes, dans chaque bureau de vote afin d'imposer la démocratie à ce pouvoir qui l'a en horreur.

Dans cette bataille pour la démocratie, je serai en première ligne. Je ne reculerai pas, nous ne reculerons pas. Nous ne cèderons rien. Nous ferons face avec courage et fermeté.

Vive la République! Que Dieu bénisse le Gabon!

Je vous remercie.

I - RESTAURONS LA RÉPUBLIQUE

Mettre un terme à la prégnance d'intérêts privés et partisans dans la sphère publique est le principal défi de notre État, de son Administration comme de ses Institutions. Nous devons, pour cela, réaffirmer la séparation des pouvoirs, clarifier les compétences et revisiter les conditions de désignation et de nomination dans les institutions et administrations publiques. La transparence dans la gestion publique, la systématisation de la reddition des comptes et une plus grande ouverture à la société doivent s'imposer à l'État.

Notre ambition démocratique et notre attachement à l'État de droit doivent se traduire dans l'organisation et le fonctionnement des institutions constitutionnelles. L'adoption d'une nouvelle Constitution, largement discutée et adoptée par Référendum devra traduire l'adhésion du pays à la construction d'un État impartial et moderne. Dans ce débat qui impliquera l'ensemble du Corps social, nous proposons notre vision des Institutions :



Proposition 1 - Le Référendum sera le seul et unique mode de révision de la Constitution.

Proposition 2 - Le Président de la République.

- Il est élu au suffrage universel direct, avec un scrutin à deux (2) tours.
- Il ne peut exercer plus de deux (2) mandats.
- Il ne peut être militant actif d'un Parti politique.

- Le statut juridictionnel du président de la République sera revu et clarifié. Il s'agira, d'une part, de respecter le principe de l'égalité devant la loi et permettre sa destitution, d'autre part, de garantir la stabilité des institutions et l'inviolabilité de la fonction. À cet effet, le président de la République ne sera plus le garant de l'indépendance de la justice, en conséquence il ne sera plus Président du Conseil Supérieur de la Magistrature.
- La fonction de Vice-président de la République sera supprimée
- En cas de vacance de la Présidence de la République, l'intérim du président de la République sera assuré par le Président du Sénat Les modalités de constatation de la vacance de pouvoir seront clairement précisées dans une loi organique qui devra également prévoir les cas d'empêchement temporaire en limitant celui-ci à une durée maximale de quarante-cinq (45) jours.

Proposition 3 - Le Parlement.

- Nous devons maintenir le Bicaméralisme afin que le Sénat continue à jouer son rôle d'institution de stabilisation ne pouvant être dissoute. Toutefois, afin qu'aucune des chambres du Parlement ne puisse à elle-seule disposer du quorum nécessaire pour réunir le Congrès du Parlement, le nombre de sénateur devra être supérieur au tier du nombre des parlementaires. Tous les Sénateurs devront être élus.
- Le vote au Parlement se fera exclusivement à bulletin secret. Ceci afin de permettre aux parlementaires d'exercer leurs mandats en toute liberté et de les mettre à l'abri des pressions partisanes.
- Le changement d'appartenance politique d'un parlementaire, du fait de la démission ou l'exclusion du parti politique auquel il appartient au moment de son élection n'affectera pas le mandat de celui-ci.

Proposition 4 - La Cour Constitutionnelle.

Ses compétences devraient se limiter au contrôle de constitutionnalité à l'élection présidentielle et aux opérations référendaires. Les autres élections politiques seraient à la charge du juge administratif. La Cour Constitutionnelle doit se voir retirer toute compétence pour condamner une personne physique ou morale à quelque peine que ce soit. Les peines d'inéligibilité comme les condamnations à des amendes ne doivent plus relever de sa compétence.

Afin que la Cour Constitutionnelle soit une émanation de la République unitaire et non une juxtaposition de représentants des provinces, le nombre de ses membres sera ramené à sept (7), au lieu de neuf (9) aujourd'hui. Leur désignation se ferait ainsi qu'il suit :

- Un membre désigné par le président de la République ;
- Un membre désigné par l'Assemblée nationale à la majorité qualifiée des deux tiers ;
- Un membre désigné par le Sénat à la majorité qualifiée des deux tiers ;
- Un membre désigné par ses pairs magistrats de l'ordre judiciaire à la majorité qualifiée des deux tiers ;
- Un membre désigné par ses pairs magistrats de l'ordre financier à la majorité qualifiée des deux tiers ;
- Un membre désigné par ses pairs magistrats de l'ordre administratif à la majorité qualifiée des deux tiers ;
- Un membre désigné par ses pairs de l'ordre des avocats à la majorité qualifiée des deux tiers.

Les membres de la Cour Constitutionnelle devront être âgés de 65 ans au moins. Afin de garantir leur indépendance totale, ils seront désignés à vie. Les modalités de sélection des candidatures et d'élection seront consignées dans les procédures internes aux organes de désignation et rendues publiques. En cas de décès, de démission ou d'empêchement définitif dûment constaté de l'un des membres, l'organe de désignation procèdera à son remplacement dans les formes et conditions requises. Le Président de la Cour Constitutionnelle sera élu par ses Pairs pour un mandat de neuf (9) ans, renouvelable une fois.

Proposition 5 - La Haute Autorité de la Communication (HAC).

L'organe de régulation de la Communication sera de nouveau une institution constitutionnelle. Ses compétences seront étendues à la désignation des Directeurs Généraux des médias publics. Afin que la HAC soit une émanation de la République unitaire et non une juxtaposition de représentants des provinces le nombre de ses membres sera ramené à sept (7), au lieu de neuf (9) aujourd'hui. Leur désignation se ferait ainsi qu'il suit :

- Un membre désigné par le président de la République ;
- Un membre désigné par l'Assemblée nationale à la majorité qualifiée des deux tiers ;
- Un membre désigné par le Sénat à la majorité qualifiée des deux tiers ;
- ▶ Un membre désigné par les professionnels de la presse audio-visuelle à la majorité qualifiée des deux tiers ;
- Un membre désigné par les professionnels de la presse écrite et électronique à la majorité qualifiée des deux tiers ;
- ▶ Un membre désigné par les professionnels de la publicité et du marketing à la majorité qualifiée des deux tiers ;
- Un membre désigné par les professionnels des lettres, des arts, de la culture et du spectacle à la majorité qualifiée des deux tiers.

Les membres de la HAC devront être âgés de 40 ans au moins. La durée du mandat sera de six (6) ans, renouvelable une fois. Les modalités de sélection des candidatures et d'élection seront consignées dans les procédures internes aux organes de désignation et rendues publiques. En cas de décès, de démission ou d'empêchement définitif dûment constaté de l'un des membres, l'organe de désignation procèdera à son remplacement dans les formes et conditions requises. Le Président de la HAC sera élu par ses pairs pour un mandat de six (6) ans, renouvelable une fois. Aucun membre de la HAC ne pourra être nommé à une fonction publique où se présenter à une élection politique au cours de son mandat.

Proposition 6 - La Justice.

Pour faire de la justice un pouvoir véritablement indépendant, le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) sera le garant de l'indépendance et du bon fonctionnement de la justice, en lieu et place du président de la République. Il sera présidé par une personnalité élue par les deux chambres du Parlement, réunies en Congrès, à la majorité qualifiée des deux tiers.

- La composition du CSM sera paritaire entre magistrats et non-magistrats. Le CSM aura une faculté d'auto-saisine sur toute question relative à l'indépendance de la justice ou à la déontologie des magistrats. Tout magistrat pourra aussi le saisir sur les mêmes questions et, la justice étant rendue au nom du peuple, tout justiciable pourra également s'en référer.
- Les Magistrats seront nommés dans les Cours et Tribunaux pour une durée de quatre (4) ans non renouvelable. Les nominations se feront par appel à candidatures et selon le principe du plus ancien au grade le plus élevé. L'avis conforme du CSM sera requis pour toute nomination au parquet. Les conditions de mise en œuvre du principe d'inamovibilité des juges du siège seront précisées et renforcées.
- L'organisation générale de la justice sera revue afin de rapprocher la justice du justiciable en fixant les conditions et la périodicité de tenues d'audience foraines ; en facilitant et en clarifiant l'exercice de la sensibilisation juridique, notamment par le parquet, la société civile ou l'ordre des avocats. La loi sur l'assistance judiciaire sera revue et muée en une loi sur l'aide judiciaire afin de permettre l'accès effectif à la justice de tous les citoyens. Aujourd'hui l'assistance judiciaire se limite aux avocats commis d'office pour assister les accusés des procès criminels qui n'ont pas les moyens de s'offrir les services d'un avocat.

Proposition 7 - La gestion des élections politiques.

La gestion des élections politiques sera confiée directement au peuple souverain à travers les citoyens et les partis politiques seront ramenés à leur fonction de candidats à ces élections. Il s'agira de :

- Confier la Présidence du bureau du CGE à la société civile à travers les confessions religieuses et les principaux ordres professionnels (Ordres des avocats, des Notaires, des Médecins, des Pharmaciens, des Architectes et des experts comptables).
- Confier la Présidence des bureaux des Commissions locales aux citoyens par appel à candidatures puis tirage aux sorts.
- Confier la Présidence des bureaux de vote aux citoyens par appel à candidatures puis tirage aux sorts.
- Réorganiser l'implantation territoriale des Commissions locales du CGE
- Annexer aux Procès-verbaux de centralisation des résultats, les procès-verbaux de tous les bureaux de vote.

Cette réforme permettrait ainsi : (1) une réelle transparence électorale ; (2) le recentrage de la fonction constitutionnelle des Citoyens ; (3) la participation effective de la société civile ; et (4) une plus grande implication citoyenne.

Proposition 8 - Nominations dans la haute administration, les grands corps de l'État et les autres organismes de services publics

La dépolitisation de l'Administration est une impérieuse nécessité. Cette dépolitisation de l'Administration impose l'approbation par le parlement des nominations à la tête des administrations et établissements publics.

Les entreprises privées exerçant une activité d'intérêt public ou dans un secteur stratégique seront dirigées par des Gabonais et leurs nominations seront entérinées par le Conseil des Ministres.

II - REPENSONS NOTRE VIVRE ENSEMBLE EN TANT QUE PEUPLE ET EN TANT QUE NATION.

Proposition 9 - De la protection et du libre exercice des droits civils et politiques

Nous réaffirmons que la liberté est au centre de notre pacte républicain et la justice comme la force publique doivent en premier protéger et garantir cette liberté. Durant les guatorze dernières années, la dissolution d'un Parti politique, la détention arbitraire de responsables syndicaux ou politiques, les interdictions et dispersions brutales de manifestations politiques ou sociales ont constitué autant de violations du libre exercice des droits civils et politiques pourtant garantis par la Constitution. Nous renforcerons dans la loi et dans les faits la protection et le libre exercice des droits civils et politiques des citoyens. Le pouvoir judiciaire, gardien de la liberté individuelle, assurera le



respect et la protection de ces libertés. Ainsi, la justice sera seule compétente pour : interdire une manifestation publique ; ordonner l'arrestation d'un responsable d'association, de syndicat ou de parti politique ; interdire, la suspension ou la dissolution d'un parti politique, d'une association ou d'un syndicat.

III - RAMENONS LES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ À LEURS MISSIONS DE PROTECTION DES LIBERTÉS ET DE L'INTÉGRITÉ DE LA NATION POUR LES RÉCONCILIER AVEC LES POPULATIONS.

Proposition 10 - De la politique de Défense nationale

Face aux évolutions du monde, notre pays doit se préparer à faire face à des menaces nouvelles et variées. Ayant prouvé leur capacité à atteindre les sociétés les plus développées, elles nous concernent tout autant. La prolifération des armes légères dans notre sous-région, l'existence des armes de destruction massive, les trafics multiples (drogue, armes, êtres humains, faune, flore...) et le terrorisme informatique commandent d'avoir une vision holistique de la défense nationale. La politique de défense et de sécurité doit viser trois (3) objectifs principaux : (i) la défense des intérêts vitaux de notre pays, (ii) la construction d'un environnement sous-régional stable et (iii) le respect des engagements internationaux. La protection, la prévention et la dissuasion sont les principes de base de cette politique. Concrètement :

- Un service des renseignements extérieurs sera créé sur la base d'une refonte des entités existantes. Il aura notamment pour missions d'identifier les menaces potentielles pesant sur le territoire national et de servir de mécanisme d'alerte;
- Un programme de constructions de casernes sur l'ensemble du pays sera lancé ;
- Un programme d'acquisitions d'équipements et de matériels sera lancé ;
- Une meilleure couverture du territoire national sera réalisée ;
- Un plan de formation initiale et de perfectionnement des personnels de défense sera élaboré et un plan de carrière dans chaque corps de défense sera développé ;



Des accords seront passés, aussi bien avec nos partenaires traditionnels que nos voisins immédiats, afin de parvenir à une vision concertée consistant à établir des synergies, développer des missions communes et, au besoin, mutualiser les moyens.

Proposition 11 - Du statut des forces de défense et de sécurité

L'enjeu est la garantie de l'intégrité et la sécurité du territoire national, ainsi que la protection des personnes et des biens. Il s'agit également d'empêcher toute utilisation ou réquisition abusive afin de prévenir les immixtions intempestives des forces de 2ème ou 3ème catégorie dans la vie quotidienne. Le contrôle de la police, de la gendarmerie et de l'armée ne doit pas constituer un atout pour un homme politique dans le débat démocratique. Au contact des forces de défense et de sécurité, le citoyen ne doit plus être apeuré ou intimidé. Bien au contraire, il doit se sentir en confiance, en sécurité. En conséquence :

- Le parlement devra légiférer sur un nouveau statut général des militaires. Il s'agira de limiter, clarifier et préciser les conditions de réquisition et de mobilisation des forces de 2ème et 3ème catégorie pour des missions d'ordre public en donnant davantage de pouvoir au Parlement. Il faudra aussi définir leurs obligations particulières, prévoir des compensations aux contraintes et aux exigences liées à leurs missions, prévoir les conditions de réinsertion à la vie civile des militaires en cessation d'activité, définir un régime de retraite spécial et clarifier les conditions de jouissance de leurs droits civils et politiques. Les avancements et nominations au sein de l'armée et de l'ensemble des corps de défense et de sécurité relèveront désormais du Comité supérieur de la défense nationale et de la sécurité publique, qui statuera après avis des corps d'origine des concernés. A l'intérieur de chaque corps, il sera institué des comités d'évaluation chargés d'établir des rapports annuels adressés au président de la République et transmis au Parlement.
- Le parlement devra légiférer sur un statut des forces paramilitaires (Police, Douanes, Eaux et Forêts, Parcs nationaux).

 Cette loi visera l'amélioration des conditions de vie, de travail et de formation des corps des Douanes, de la Police et des

 Eaux et Forêts par la prise en compte des valeurs du service public. Elle consacrera l'autonomie de gestion des personnels,
 harmonisera les grades ainsi que les signes distinctifs et les conditions de leur port. Elle clarifiera également les conditions

d'exercice de la profession, les responsabilités et le statut juridictionnel des agents paramilitaires. Elle obligera les responsables des corps paramilitaires à communiquer sur leur action et à privilégier le service rendu à la population plutôt que la répression.

Le recrutement des agents des forces de sécurité et de défense sera rigoureusement conforme à la sensibilité de leurs emplois et à leur caractère républicain.

Proposition 12 - De la réforme des services de renseignement

A la seule évocation de l'existence de services de renseignements, les Gabonais prennent peur. Jusque-là, les renseignements ont, dans notre pays, trop souvent fait office de police politique et de la pensée. Or, le renseignement est un outil d'aide à la décision dans le cadre de la surveillance du territoire national, la protection des institutions et la sécurité des personnes et des biens. Le Gabon doit se doter de services de renseignement intérieur et extérieur performants, souples, modernes et proactifs. Le positionnement institutionnel, les synergies opérationnelles avec les forces de défense et de sécurité ainsi que le statut des personnels feront l'objet d'une concertation ouverte aux parties prenantes. Et, le contrôle parlementaire devra être garanti et assuré.

Par le vote d'une loi y relative, des renseignements intérieurs et des renseignements extérieurs seront créés sur la base des structures existantes. Ils auront pour mission la défense de la souveraineté nationale, des intérêts fondamentaux de la nation et de l'intégrité des institutions républicaines. Ils seront ouverts à des compétences diverses et variées (politologues, historiens, analystes en géopolitique, juristes, informaticiens, traducteurs et linguistes). Les renseignements intérieurs disposeront d'un maillage territorial, qui facilitera la circulation de l'information ascendante et descendante.

IV - LA JEUNESSE EST LA PIERRE ANGULAIRE DE NOTRE PROJET

72% de la population gabonaise a moins de 35 ans. La moitié des dépenses de l'État, hors service de la dette, devra être consacrée à la jeunesse, à son éducation, sa santé, sa formation, son insertion professionnelle, son logement et son bien-être général.



Redonnons de l'espoir à notre jeunesse. La jeunesse est plurielle. Il y a en effet plusieurs jeunesses: la jeunesse scolarisée, et la jeunesse déscolarisée, la jeunesse qualifiée en quête d'un emploi et la jeunesse qui fait son entrée dans la vie active, qui recherche les moyens de son autonomie. La jeunesse qui constitue la force de travail et de créativité dans nos entreprises et nos administrations, la jeunesse qui a fait le choix exigeant de la création d'entreprise et la jeunesse à la recherche d'un second souffle. Toutes ces jeunesses sont tournées vers l'avenir. C'est pour elles et à travers elles que se construira le Gabon. La priorité sera autant d'apporter des réponses à leurs attentes que les préparer à être le Gabon de demain. Pour son dynamisme et sa créativité, la jeunesse sera naturellement associée au processus de réflexion, d'adoption et de réalisation de ce qui se fera pour le pays.

ÉDUCATION ET FORMATION POUR TOUS

Le système éducatif est sinistré, une réforme globale de l'éducation, de la formation et de la recherche sera faite. Elle portera sur les infrastructures, les équipements, mais aussi sur la formation des ressources humaines pour une meilleure gouvernance

de l'éducation. Elle devra aussi redéfinir la finalité de l'éducation et de la recherche en tenant compte des besoins de l'économie ainsi que de l'environnement national et international.

Proposition 13 - Chaque enfant de la maternelle à la fin du cycle secondaire doit pouvoir accéder à une école se trouvant à une distance raisonnable de son domicile, au sein d'une classe de 35 élèves au maximum.

La carte scolaire doit refléter la vision dynamique du service éducatif avec ses locaux, ses enseignants et ses équipements. Elle sera l'outil permettant la mise à niveau des techniques et procédures à utiliser pour planifier les besoins d'éducation.

La construction des écoles, collèges et lycées pour rattraper le retard accumulé depuis 2009 est la condition nécessaire pour poursuivre cet objectif. Elle sera complétée par la construction et l'équipement des salles spécialisées dans les établissements du primaire et du secondaire (salles d'informatiques, laboratoire de sciences, salles de musique, d'arts, couture, cuisine, laboratoire de langues, etc.). Une attention particulière sera accordé aux enfants vivant avec un handicap.

À cet effet, un système national d'information et de statistique scolaire devra être mis en place.

La bourse sera rétablie dans le secondaire, de la $6^{\text{ème}}$ à la Terminale pour tous les élèves, non internes, ayant obtenu une moyenne trimestrielle supérieure ou égale à 10/20.

L'internat est dans l'histoire de notre pays un lieu qui a permis aux jeunes gabonais de toutes conditions de poursuivre leurs études secondaires dans de bonnes conditions, et avec des résultats remarquables. C'est aussi un lieu de brassage et de construction d'une identité citoyenne. La réhabilitation de tous les internats existants dans les différents lycées de Libreville et de l'intérieur du pays devra être réalisée. Cette réhabilitation sera complétée, autant que cela sera possible, par la construction des internats dans tous les lycées publics qui n'en disposent pas.

Proposition 14 - La réhabilitation des universités est une urgence

Dans son espace actuel, l'Université Omar Bongo de Libreville sera entièrement reconstruite afin de doter les étudiants d'infrastructures modernes d'enseignement et d'hébergement.

Les infrastructures et équipements de l'Université de Franceville seront également complétés et modernisés pour être adaptés aux effectifs et aux formations.

L'Université des Sciences de la Santé devra répondre à la demande nationale en personnel de santé, notamment les Médecins. L'objectif étant de pouvoir obtenir à la sortie des promotions de médecins en nombre suffisant, sans pour autant renoncer à la qualité et aux exigences de la formation, et planifier la formation dans les différentes spécialités.

Proposition 15 - Chaque jeune Gabonais devra intégrer la vie active en ayant été formé à un métier qu'il pourra exercer.

La formation professionnelle devra être en adéquation avec la stratégie nationale de développement. La présence des Gabonais devra être effective dans tous les secteurs de l'économie nationale. Aucun secteur ne sera abandonné à une expertise extérieure.

Au-delà de l'éducation, chaque jeune doit être assuré de disposer d'une formation professionnelle le mettant en situation d'être employable ou de créer sa propre activité. Nous prendrons en charge les exclus, les jeunes qui sont sortis trop tôt du système scolaire. La création de centres de formation aux différents métiers dans toutes les provinces devra être complétée par la mise en place d'un système performant de formation professionnelle au sein des armées, afin qu'au terme de leur engagement, les jeunes soldats puissent rejoindre la vie civile en disposant d'une qualification conséquente dans le métier de leur choix.

Proposition 16 - Il sera créé un revenu d'insertion pour les jeunes qualifiés en recherche de leur premier emploi.

De nombreux jeunes ayant une qualification professionnelle et en quête d'un premier emploi se retrouve sans revenu et en incapacité de s'assumer socialement alors que durant leur formation ils étaient boursiers. Le Revenu d'Insertion des Jeunes (R.I.J) leur permettra ainsi de pouvoir subvenir à leurs besoins essentiels, et ainsi garder leur dignité, durant la période de recherche de leur premier emploi.

Proposition 17 - L'État financera massivement la création d'entreprise par les jeunes

Chaque année l'État financera pour un montant total de 20 milliards de Fcfa, la création d'entreprises par des jeunes nationaux de 35 ans au plus. Pour cela, un concours de création d'entreprises dans tous les secteurs de l'économie sera organisé chaque année. Les lauréats recevront gracieusement le montant correspondant au besoin de financement de leur projet d'entreprise. L'objectif ici est de créer une dynamique de la création d'entreprises et de doter à terme le pays de chefs d'entreprises de classe internationale.

Proposition 18 - Un programme d'accès à la propriété pour les jeunes

Pour les jeunes actifs de moins de 35 ans, l'État mettra en place un vaste programme d'accès à la propriété permettant l'acquisition à crédit d'un logement. Le crédit devra couvrir une période allant jusqu'à 30 ans et le montant des remboursements mensuels sera fonction des indemnités de logement du couple ou de la personne seule si elle n'est pas mariée.

V - LA FEMME DOIT PRENDRE SA JUSTE PLACE DANS LA SOCIÉTÉ DANS L'INTÉRÊT DE TOUS

Les femmes représentent 52% des Gabonais. Une meilleure prise en compte de leurs besoins spécifiques, une politique d'action positive (affirmative action) à leur endroit permettra à notre pays de bénéficier collectivement du potentiel énorme que représente cette catégorie majoritaire dans la population des nationaux.

Chaque catégorie de femmes se verra appliquer une politique adaptée à sa condition et à ses besoins :

Proposition 19 - Inclusion économique et professionnelle des Femmes

- Les Conseils d'Administration et les Comités de Direction des grandes entreprises devront compter au moins 40% de femmes. Les entreprises concernées disposeront d'un délai de 3 ans pour mettre en œuvre cette disposition qui sera inscrite dans la loi.
- Dans les administrations publiques, le Gouvernement veillera à une représentation des femmes dans les emplois supérieurs de l'État, notamment les fonctions de Secrétaire Général et de Directeur Général dans les administrations centrales.
- Les femmes commerçantes seront éligibles aux financements de la Banque de Développement à travers un Guichet spécial qui sera créé pour elles.
- Les femmes cultivatrices des zones rurales bénéficieront de formations et de financements pour l'acquisition d'équipements leur permettant d'améliorer leur production et organiser la vente de leurs produits, afin de relever leur niveau de vie et les sortir ainsi de la pauvreté.

Proposition 20 - Inclusion sociale des Femmes

- Les jeunes filles, dont beaucoup sortent du système scolaire du fait des grossesses précoces, bénéficieront d'un accompagnement spécifique dans le cadre des programmes adressés à la jeunesse.
- Pour toutes les femmes en activité, un réseau des crèches et des Halte-garderie de proximité sera développé.

VI - DOTER LE GABON D'UNE STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT



Nous nous voulons les héritiers de cette conception de la République, de cette République porteuse de rassemblement et de progrès social pour tous et chacun. Nous nous voulons aussi les héritiers du "Gabon d'abord". Nous plaçons les intérêts du Gabon et de son peuple au-dessus de nos intérêts personnels, partisans, ethniques et provinciaux.

La stratégie de développement du pays doit nécessairement s'inscrire dans le long terme et le cadre de l'intégration régionale. Ces considérations s'imposent à toutes les décisions, avec une gouvernance et une éthique à la hauteur des défis.

Nous avons conscience des enjeux et des responsabilités liés à la gestion des ressources naturelles de notre pays. Nous rendrons compatible et profitable la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation de la biodiversité avec un modèle de développement audacieux, reposant sur la terre, la forêt et le bois. Notre stratégie nationale de développement doit reposer à titre principal sur un modèle économique de production innovant, contraire à la logique d'exploitation rentière, orientée vers la valorisation effective de tout le potentiel naturel qui caractérise le territoire Gabonais.

À court et moyen terme, les programmes de développement des infrastructures et de construction de logements seront porteurs de croissance et générateurs

d'emplois. Naturellement, les secteurs des Services, du Tourisme et de la Culture pour lesquels le Gabon présente un potentiel réel de croissance seront développés.

Proposition 21 - Une diplomatie au service du développement.

L'environnement international se caractérise aujourd'hui par une instabilité qui se traduit par de multiples crises. Ces crises qui surviennent sur presque tous les continents tendraient à bouleverser les grands équilibres mondiaux et sont des vecteurs de déstabilisation. Même si le Gabon n'est pas encore directement touché par cette vague de déstabilisation dont les soubresauts nous parviennent cependant tous les jours, nous devons promouvoir une diplomatie équilibrée, ouverte et proactive.

- Vis à vis de nos voisins de la CEMAC et de la CEEAC, nous conforterons nos relations de bon voisinage et serons des modèles de l'intégration sous régionale, en respectant de manière exemplaire nos engagements communautaires et en favorisant les échanges commerciaux, notamment par la mise à niveau de nos infrastructures structurantes.
- Vis à vis de nos partenaires stratégiques traditionnels, nous préserverons nos liens historiques et veillerons à une meilleure prise en compte de nos intérêts nationaux. Dans le même temps, nous serons ouverts à tous les partenariats qui, dans le respect de nos valeurs et de nos intérêts, pourrait s'offrir à nous et aider à notre développement.
- Notre diplomatie sera prioritairement au service de notre développement et davantage centrée sur l'économie. En plus de sa vocation traditionnelle de représentation souveraine, notre diplomatie sera plus offensive, en matière d'information économique et financière, et fera davantage connaître notre pays et ses immenses potentialités économiques, écologiques et culturelles, afin d'attirer plus d'investisseurs étrangers.

L'AGROFORESTERIE

Proposition 22 - 10% du territoire national sera consacré à l'agroforesterie, soit en moyenne 260.000 ha par province.

L'agroforesterie se trouve au centre de notre stratégie de développement économique. Nous devons lancer un vaste chantier pour que notre pays s'engage dans l'agroforesterie en combinant sur les mêmes espaces les différents types d'agriculture et

d'élevage avec la plantation de toutes les essences forestières du Gabon. Ce projet fera appel à la recherche agronomique forestière afin d'identifier pour chaque région du Gabon les essences les mieux adaptées et déterminer les meilleures combinaisons agroforestières.

Ce projet qui engage notre pays pour plusieurs générations permettra à nos agriculteurs de disposer d'espaces suffisants de culture, d'une assistance technique adaptée et d'un patrimoine transmissible à leurs héritiers. Sur le plan économique, il permettra de transformer le potentiel que nous offre la forêt gabonaise en un réel outil de production de richesses agricoles et agroindustrielles pour le court et moyen terme et de production forestière pour le long terme. L'Agroforesterie remplira également une fonction écologique en participant à la lutte contre le réchauffement climatique.

LA FILIÈRE BOIS

Avec ses plus de 22 millions d'hectares de forêt tropicale, le Gabon dispose d'une biodiversité unique et de ressources inestimables. L'exploitation intelligente du potentiel de notre forêt devra constituer le principal apport au développement économique du Gabon.

Une distinction doit être opérée entre l'exploitation forestière qui consiste à couper le bois pour le vendre en grumes et les métiers en aval de la filière qui constituent l'industrie du bois (sciage, plaquage, menuiserie, ébénisterie, revalorisation des déchets, etc.).

Proposition 23 - L'exploitation forestière sera mieux réglementée et contrôlée.

Un nouveau Code forestier, conforme à notre stratégie d'industrialisation et de mise en valeur de notre forêt, sera adopté pour favoriser l'exploitation rationnelle de la forêt, accorder toute sa place à l'agriculture et aux autres activités de l'espace rural, à la sécurisation juridique de la propriété foncière des populations rurales.

Proposition 24 - L'industrie du bois, secteur qui présente l'avantage de disposer d'une matière première rare dans le monde et inépuisable, parce que renouvelable, une politique spécifique sera adoptée en vue de la création d'une économie moderne, dynamique et prospère.

LE NÉCESSAIRE INSTRUMENT FINANCIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Proposition 25 - Il est nécessaire, pour accompagner la stratégie nationale de développement du Gabon, de créer à nouveau un établissement public de financement de l'économie poursuivant les objectifs d'une banque de développement.

Le Gabon ne dispose plus d'établissement national de financement de l'économie. La Banque Gabonaise de Développement (BGD), la Banque National de Crédit Rural (BNCR) et d'autres établissements de crédits dont c'était la mission ont fait faillite. De même, l'État a malheureusement cédé ses participations dans toutes les banques commerciales où il en disposait.

■ LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

La situation catastrophique dans laquelle se trouve les finances publiques du Gabon nécessite un profond assainissement de celles-ci en préalable à la mise en œuvre de toute stratégie de développement. L'assainissement des finances publiques du Gabon concerne la lutte contre la corruption, la gestion de la dette publique, la gestion des ressources pétrolières et le rééquilibrage du niveau de pression fiscale.

Proposition 26 - La lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics

La clarification des droits et obligations des gouvernants, l'interdiction du cumul des mandats, les condamnations à de lourdes peines de prisons sont autant d'instruments qui concourent à la lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics.

Le parquet engagera d'office des informations judiciaires et des poursuites pour tous les faits de corruption. Et les détournements de deniers publics relèveront de la Cour d'assises.

Tout magistrat sanctionné pour acte de corruption sera automatiquement poursuivi par le ministère public.

Proposition 27 - La gestion de la dette publique

Le niveau élevé de l'endettement de l'État nécessite un débat national sur le sujet afin de convenir d'une stratégie qui permette d'offrir des marges de manœuvre à la stratégie de développement économique du pays.

Proposition 28 - La réforme du secteur pétrolier

Au Gabon, moins de 25% des revenus pétroliers brut entrent dans les caisses de l'État. Il conviendrait de revoir la législation et la gouvernance du secteur pétrolier afin de porter la part de l'État gabonais à un niveau comparable à celui des autres États pétroliers et qui se situe entre 40 et 60%.

Proposition 29 - Le rééquilibrage du niveau de pression fiscale

Alors qu'en 2009, les recettes fiscales représentaient 17% du PIB nominal, soit 949 milliards de Fcfa de recettes fiscales pour un PIB nominal de 5.738 milliards de Fcfa, en 2022, les recettes fiscales ne représentent plus que 10% du PIB nominal, soit 1.297 milliards de Fcfa pour un PIB nominal 13.126 milliards de Fcfa. Ramené au niveau de pression fiscale de 2009, les recettes budgétaires du Gabon devaient se situer à 2.170 milliards de Fcfa en 2022 au lieu de 1.297 milliards de Fcfa, soit un manque à gagner fiscal de 873 milliards de Fcfa.

Il est nécessaire que l'État rétablisse ce manque à gagner fiscal que rien ne saurait justifier.

VII - MODERNISER LE GABON, SON ADMINISTRATION ET SES INFRASTRUCTURES

Nous sommes conscients de notre responsabilité collective devant Dieu, devant les hommes et devant l'Histoire. Nous voulons promouvoir le développement politique, économique, social et culturel du peuple gabonais.

Un plan d'urgence pour les infrastructures sera lancé.

RÉSEAU ROUTIER

Proposition 30 - La route demeure une priorité nationale, un facteur de développement. Toutes les routes du Gabon doivent être praticables en toute sécurité et au meilleur confort, en tous lieux et en tout temps.

Pour cela il est impératif de :

- Bitumer l'ensemble du réseau routier national, donc l'ensemble des routes reliant les frontières terrestres et les capitales provinciales à Libreville.
- Sanctuariser les ressources fiscales de la redevance d'usure de la route (RUR) afin de les consacrer en totalité à l'entretien des routes.
- Mobiliser des financements exceptionnels pour bitumer, voire paver, l'ensemble des artères de circulation dans toutes les localités ou l'urgence s'impose.
- Organiser l'aménagement et l'entretien du réseau routier secondaire par les services techniques du ministère en charge des Travaux publics avec l'appui du Génie militaire.



RÉSEAU FLUVIAL

Le transport fluvial est considéré comme le moins cher au monde. Le Gabon compte plusieurs fleuves qui peuvent être rendus navigables, y compris l'Ogooué. Cela ouvrirait la perspective de créer l'intermodalité entre la route, le fleuve ou la mer et le train.

Proposition 31 - Le développement du transport fluvial dans notre pays est nécessaire.

ÉLECTRICITÉ ET EAU

Proposition 32 - L'électricité et l'eau potable doivent être rendues disponibles à tous sur toute l'étendue du territoire.

Il convient de procéder prioritairement à une clarification de la gouvernance de ce secteur afin de définir avec précision les interventions des différents acteurs, notamment les producteurs, les transporteurs et les distributeurs.

Les conditions seront créées pour :

- Procurer de l'eau potable à chaque Gabonais où qu'il se trouve et confier le développement de l'hydraulique villageoise aux collectivités locales.
- Créer un réseau électrique interconnecté sur l'ensemble du territoire national, développer l'échange électrique avec les pays voisins et participer au couloir électrique africain, afin d'optimiser les échanges entre les principales zones de production hydroélectrique et les autres zones de consommation.

 Promouvoir les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire en milieu rural et créer un mixte énergétique à avantage comparatif par région.

▼ TÉLÉCOMMUNICATION

Proposition 33 - La couverture de l'ensemble du territoire par un réseau de télécommunication en fibre optique et par des infrastructures de télécommunication de dernière génération (5G) est la condition du basculement numérique de l'économie Gabonaise.

■ LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

Proposition 34 - L'Administration territoriale héritée de la période coloniale est tournée vers le pouvoir central de Libreville.

Il convient de réorienter les objectifs de cette administration territoriale afin de la mettre au service des populations, des localités et de l'économie. Les préfectures devront se voir confier de plus larges compétences en ce qui concernent les formalités et pièces administratives à délivrer aux usagers. La modernisation de l'administration du territoire implique l'affectation de personnels de haut niveau et des outils de gestion modernes.

Dans l'immédiat les objectifs suivants seront à poursuivre :

- Interconnexion informatique de toutes les administrations territoriales à l'Administration centrale.
- Informatisation de l'état civil.
- Demande et délivrance au niveau départemental des Carte nationales d'Identité, des permis de conduire, des passeports et des Titres fonciers.

L'INITIATIVE POUR SAUVER PORT-GENTIL DE LA SUBMERSION MARINE

Proposition 35 - Confrontée à l'élévation du niveau de la mer et à l'érosion côtière, la ville de Port-Gentil pourrait disparaître d'ici à 2060 si rien n'est fait.

Au lendemain de ma prise de fonction, je lancerai une grande initiative pour sauver cette ville. Des études existent, menées par nos compatriotes du Cenarest. Cette question relève de l'urgence absolue. Avant la fin de mon mandat, Port-Gentil devra avoir été sécurisée.

■ LA CLARIFICATION DE LA DÉCENTRALISATION

Proposition 36 - La clarification des compétences transférées aux collectivités locales et l'effectivité de ce transfert, y compris le transfert des ressources, seront réalisés en concertation avec le corps social.

VIII - DONNER UNE FORME NOUVELLE À L'INCLUSION SOCIALE ET À LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Désireux de bâtir un Gabon pour tous, nous voulons unir le peuple gabonais, mettre le pays au travail et édifier une République juste.

Nous devons moderniser le système de redistribution des richesses de notre pays. Pour donner une réponse aux défis de notre société sur le plan familial, social, et écologique, nous devons réaliser une réforme des transferts sociaux et familiaux. Nous devons pour cela étendre la protection sociale à l'ensemble de la population.

UNE PROTECTION SOCIALE POUR TOUS



Proposition 37 - Il faut engager la réforme de la sécurité sociale pour passer à un régime de gestion par branche et la mise en place du risque chômage.

Notre proposition porte sur la création de quatre organismes de gestion par branche (maladie, vieillesse, famille, chômage et risques professionnels) et un organisme unique de recouvrement. L'État créera un cadre juridique adapté au développement des assurances complémentaires pour les couvertures vieillesse et maladie.

Ainsi, la CNAMGS assurera exclusivement la gestion de l'assurance maladie. La CNSS assurera exclusivement la gestion des pensions du secteur privé comme du secteur public. Une caisse d'allocations familiales sera créée, ainsi qu'une caisse d'assurance chômage et Risques professionnels. Un organisme de recouvrement des cotisations sociales sera également créé pour le recouvrement de toutes les cotisations et autres prélèvements obligatoires de sécurité sociale.

La gestion et le financement de la sécurité sociale seront alors soumis au contrôle du parlement à travers le vote, chaque année, d'une loi de financement de la sécurité sociale.

Proposition 38 - La protection sociale dans l'économie populaire

La réforme de la protection sociale devra s'accompagner de l'intégration des actifs de l'économie populaire (économie informelle) et leurs familles. Il s'agit de permettre aux petits commerçants, aux artisans et à tous les autres acteurs de cette économie de disposer, au même titre que toutes les autres catégories d'actifs, d'une assurance maladie, d'une assurance

vieillesse et de bénéficier d'allocations familiales. Ils sont en capacité d'en assurer eux-mêmes le financement. Il reviendra à l'État de créer et organiser cette intégration en faisant preuve d'audace et avec le soucis permanent de protéger le faible sans léser personne.

Proposition 39 - Le Revenu minimum vieillesse

Un revenu minimum pour les personnes âgées sera garanti. Son financement sera assuré par une taxe dédiée.

Proposition 40 - Programme "Un logement pour tous"

Le programme "Un logement pour tous" devra se traduire par la mise à disposition, pour chaque famille, d'une parcelle viabilisée de 1000 m² et l'accompagnement à l'acquisition d'un logement en fonction de ses capacités contributives.

Le Gouvernement prendra à sa charge, avec le concours du Génie militaire et des départements techniques de l'administration, la mise à disposition de parcelles viabilisées à Libreville et dans toutes les grandes agglomérations du pays.

L'État favorisera l'installation de promoteurs immobiliers qui seront chargés de la construction de logements selon des normes et une tarification qui seront validées par l'administration.

Ainsi:

- Pour les familles classées dans la catégorie des populations économiquement faibles, leur contribution se limitera au paiement d'un montant mensuel correspondant au tiers du SMIG (le SMIG est à 80.000 Fcfa par mois) sur une période de 20 ans, soit environ 6 millions de Fcfa payable sur 20 ans.
- Pour les jeunes actifs de 40 ans au plus, l'État participera à l'acquisition de leur logement en prenant en charge les intérêts des emprunts qu'ils auront contractés sur une période de 20 ans et dont le montant des remboursements n'excèdera par le montant des indemnités de logement du couple ou de la personne si elle n'est pas mariée.

• Pour les actifs de plus de 40 ans, l'État apportera une contribution forfaitaire à l'acquisition du logement qui sera fonction de la composition de la famille.

L'État devra également assurer :

- Un logement pour chaque soldat en activité à travers la construction de casernes.
- Un logement pour chaque étudiant à travers la construction de logements étudiants dans les campus de Libreville, Owendo et Franceville.
- Un logement pour chaque enseignant dans les localités difficiles de l'arrière-pays.

LA SANTÉ POUR TOUS

Proposition 41 - Une mise à niveau du système sanitaire national s'impose.

Lors de la pandémie du Covid-19, notre système sanitaire s'est révélé en incapacité de faire face à une urgence de grande ampleur. Les conclusions de l'évaluation de notre système sanitaire devront conduire à la mise en place d'un programme de moyen long terme permettant de mettre à niveau notre infrastructure sanitaire, ses équipements et ses ressources humaines.

À court terme, mettre à jour le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et élaborer et adopter une stratégie de développement de la santé au Gabon avec l'implication de tous professionnels du domaine et l'appui des organisation du système des Nations Unies.

Les objectifs poursuivis devront conduire à :

Mettre en place un système de gestion de l'information et de la statistique (système de veille sanitaire et mécanisme d'évaluation de la performance du SS);

- Adapter de l'arsenal législatif et réglementaire aux ambitions de la nouvelle politique ;
- Optimiser l'Assurance Maladie Obligatoire (CNAMGS);
- Agir sur tous les déterminants de la santé;
- Redynamiser tous les niveaux de la pyramide sanitaire;
- Prioriser la prévention et les soins de santé primaires;
- Assurer une protection optimale de la mère et de l'enfant ;
- Redéfinir le paquet minimum d'activités et de ressources par niveau sanitaire;
- Mettre en place une véritable politique de formation et de gestion des ressources humaines;
- Créer des centres d'excellence sous-régionaux (Hôpitaux, Instituts de recherche et de formation...) ;
- Favoriser la coopération internationale et ratification des principales conventions internationales en santé et en Santé au travail;
- Mettre en place une organisation efficiente de la santé au travail et de la médecine scolaire;
- Planifier la construction des infrastructures et équipements ;
- Encourager et encadrer la médecine privée ;

La prise en charge totale des personnes atteintes de maladies mentales fera l'objet d'un traitement prioritaire exprimant l'humanité de la société gabonaise. Nous construirons notamment un Établissement psychiatrique répondant aux meilleurs standards.



